**Suis-je assuré en montagne avec ma licence FFRandonnée ? avec ma randocarte® ? Quand parle-t-on de randonnée alpine ?**

[[Retour aux questions](https://www.ffrandonnee.fr/faq/frequentes.aspx)]

Vous êtes couvert par la [licence IRA/FRA](http://www.ffrandonnee.fr/_364/licence-rando-domaines-de-garanties.aspx) dans la mesure où vous restez dans le cadre des garanties, soit le cheminement:  
- sur sentiers balisés ou non et hors sentiers  
- sans limite d'altitude ni géographique en montagne,  
- la pratique de toutes les formes de marche ( nordique, audax, trekking, geocaching...)  
- ski nordique et raquettes à neige  
- [Randochallenge](http://www.ffrandonnee.fr/_76/les-rando-challenges.aspx)[®](http://www.ffrandonnee.fr/_76/les-rando-challenges.aspx), le rallye des randonneurs  
- les activités de plein air, ingrédients de l'environnement naturel de la randonnée (camping, baignade...)  
- [la randonnée alpine](http://www.ffrandonnee.fr/_237/la-randonnee-alpine.aspx)

En revanche, il vous faut la [licence](http://www.ffrandonnee.fr/_364/licence-rando-domaines-de-garanties.aspx) Pleine Nature IMPN/FMPN, en cas de randonnée glaciaire et de sports de glisse (ski alpin, ski de randonnée, ski de montagne, surf des neiges, snowkite).  
On parle de randonnée glaciaire quand il y a parcours sur glaciers, passage de petite escalade et, plus généralement dès que l'itinéraire exige en toute circonstance une technique ou un matériel spécifiques à la haute montagne sans toutefois dépasser la cotation P.D. (peu difficile) de l'échelle internationale de l'UIAA en référence au guide le plus diffusé sur un secteur donné.  
  
Page 5 -  6 de la brochure Guide Assurances  2016-2017 [téléchargeable](https://www.ffrandonnee.fr/data/CMS/files/adhesion/FFRANDO-GUIDE-ASSURANCES-2017.pdf).  
Vous pouvez prendre un complément de licence de IRA/FRA à IMPN/FMPN en cours d’année. Demande à adresser au responsable licences de votre association ou à [association@ffrandonnee.fr](mailto:association@ffrandonnee.fr).

La [randocarte®](http://www.ffrandonnee.fr/_194/la-randocarte.aspx)  offre les mêmes garanties que la licence IRA/FRA.  
La randocarte® Sport +, créée depuis l'année sportive 2010-2011, offre les mêmes garanties que la licence IMPN/FMPN.  
Les randocartes® comme la licence sont délivrées après avoir fourni un certificat médical de non-contre-indication à la randonnée pédestre.

maj sept 2016